

<p>RESOLUTION No. AGN/38/RES/7</p> <p><u>OBJET</u> :</p> <p>DESTRUCTION DE CULTURES ILLICITES DE STUPEFIANTS</p>	<p>CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1969</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE dans la rubrique: Drogues à la sous-rubrique: Divers</p>
--	---

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 38ème session à Mexico du 13 au 18 octobre 1969,

CONSIDERANT l'intérêt qu'il y a à détruire les cultures illicites de plantes dont on tire des stupéfiants et ayant pris note des efforts faits par certains pays dans ce domaine,

FELICITE particulièrement le Liban, le Maroc, le Mexique, la Thaïlande et la Turquie qui ont pris des mesures à cet effet.
